



LISTE DES PIÈCES À DÉPOSER SUR LE SITE DU SNE

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

ou auprès de l'ADIL de GUYANE

ÉTAT-CIVIL	
Pour tous les membres du ménage	Recto-verso de la pièce d'identité de tous les occupants majeurs du logement
Marié(e)	Livret de famille ou acte de mariage
Pacsé(e)	Attestation d'enregistrement du PACS
Concubinage	Attestation de vie commune
Divorcé (e) / en instance de divorce	Jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation, convention homologuée ou récépissé de saisine du TGI
Séparé(e) de corps / en instance de séparation	Jugement de séparation, ordonnance de non-conciliation, pacte de séparation amiable ou récépissé de saisine du TGI
Séparé(e) avec enfant(s)	Décision du juge aux affaires familiales
Rupture du PACS	Déclaration judiciaire de rupture de PACS
Enfants à charge	Livret de famille ou actes de naissance des enfants 3 dernières attestations de paiement de la caisse d'allocation familiale (CAF)
Enfant attendu	Certificat de grossesse

REVENUS / SITUATION PROFESSIONNELLE	
Agents rémunérés sur le budget de l'État, fonctionnaires (stagiaires, titulaires, retraités) ou contractuels bénéficiant d'un contrat d'au moins 12 mois	3 derniers bulletins de salaire + 3 dernières attestations CAF + si 1ère affectation en Guyane : attestation de salaire net mensuel à percevoir suite à l'affectation
	Arrêté d'affectation ou de mutation, contrat de travail ou attestation d'employeur datant de moins 3 mois
Conjoint et/ou toute personne majeure non à charge fiscale	3 derniers bulletins de salaire Notification de droits à l'ARE Justificatifs de pensions ou allocations (pension de retraite, rente d'invalidité, RSA, AAH...)

SITUATION FISCALE	
Déclarants résidant sur le territoire national	2 derniers avis d'imposition (page 1 à 4) de chacun des membres du ménage
Personnes ayant perçu des revenus à l'étranger	Tout document de l'administration fiscale du pays d'accueil attestant de l'imposition ou de la non-imposition (traduit en français)

CONDITIONS D'HABITATION	
Locataire	Contrat de location + 3 dernières quittances de loyer
Propriétaire	Acte de propriété ou dernier avis de taxes foncières ou tableau d'amortissement du crédit immobilier
Hébergé	Attestation sur l'honneur précisant la date de début et de fin (le cas échéant) de l'hébergement
	Pièce d'identité de l'hébergeant
	Justificatif de domicile de l'hébergeant (dernière quittance de loyer ou justificatif de propriété ou dernier avis de taxes foncières ou dernière facture EDF/SGDE)
En foyer	Attestation du gestionnaire
	Dernière quittance de loyer

SEUL LE NUMÉRO UNIQUE D'ENREGISTREMENT COMMENÇANT PAR 973 EST À COMMUNIQUER À L'ADRESSE SUIVANTE :

logement-centre-savanes@guyane.gouv.fr POUR LES PERSONNELS AFFECTÉS DANS L'ÎLE DE CAYENNE (CAYENNE, RÉMIRE-MONTJOLY, MATOURY, ROURA, MACOURIA, MONTSINÉRY) ET DANS LE TERRITOIRE DES SAVANES (KOUROU, SINNAMARY, IRACOUBO)

logement-est-ouest@guyane.gouv.fr POUR LES PERSONNELS AFFECTÉS DANS L'OUEST (SAINT-LAURENT DU MARONI, MANA, APATOU, PAPAÏCHTON, MARIPASOULA, GRAND-SANTI) ET DANS L'EST (SAINT-GEORGES, RÉGINA)

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ENVOYER LES PIÈCES PAR COURRIEL DÈS LORS QU'ELLES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES SUR LE SITE DU SNE

ATTENTION !

TOUTE DEMANDE NON SATISFAITE DANS LE DÉLAI D'UN AN DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RENOUVELÉE